

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

SYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMES

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 10 Mars 2022

SEANCE du 17 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le Dix-Sept Mars, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

PRESENTS : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. CASSEZ – M. COMBE – JL. FRANCOIS – JM. MACARIO – C. MOREL – I. OGEZ – L. SANCHEZ – C. SERRA – C. ZEDET – B. ALENDA – M. ALMES – C. FIORENTINO – JM. RANC – JL. RICHARD – E. VERAN – P. BONELLI – D. LE BLAY – S. BERGERE-MORANT – M. OCCELLI – V. PIEL – D. SOBRIE

En visioconférence : Madame, Monsieur : MC. PEYROUTOU – G. LOPINTO – G. TRENTIN – M. PELTIER – F. FRISON-ROCHE – C. ULIVIERI – I. DOURLENS

EXCUSES : Madame, Monsieur : M. PAGANIN – M. BERGUA – D. CARRETERO – J. FLAMBARD – MT. DAROIT – G. BONETTO -

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Jean-Marc DELIA à Monsieur Jérôme VIAUD - Madame Michèle TABAROT à Monsieur Bernard ALENDA – Monsieur Yves PIGRENET à Madame Michèle ALMES – Madame Muriel DI BARI à Monsieur Marc OCCELLI – Monsieur Sébastien LEROY à Monsieur Didier SOBRIE -

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2022.

2022-08 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Après dépôt en Préfecture

Le : 29/03/2022

Publication ou notification

Du :

COMITE SYNDICAL

DU 17 MARS 2022

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021

SYNTHESE : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion, dressé par Monsieur le Trésorier Principal receveur, reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif d'un même exercice. Pour l'exercice 2021, son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat du SCoT'Ouest.

Aussi, considérant qu'il n'appelle aucune observation, il est proposé de l'approuver.

Monsieur le Président expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le document n'appelle aucune observation ;

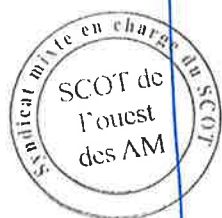
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président déclare que le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCoT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et propose de l'approuver.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCoT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

Président du Syndicat mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes